

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-017

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise ALLIANCE TP 215, rue du bas de Smetz 62120 CAMPAGNE LES  
WARDRECQUES, afin de garantir le bon déroulement des travaux de création d'une liaison piétonne  
rue Verte (VC103) à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits, « route barrée », au droit des travaux, durant les horaires de chantier, rue Verte (VC103), et ce, à partir du lundi 30 janvier 2023 et pour la durée du chantier estimée à 10 semaines.

Il sera demandé aux riverains de sortir leur véhicule avant 8h30.

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ALLIANCE TP.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise ALLIANCE TP et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis aux riverains , à l'entreprise ALLIANCE TP et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 24 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 24/01/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

